

PROCEDURE CALENDRIER 2021

Avec une année 2020 particulière liée à l'épidémie du Covi-19, nous tenons tout d'abord remercier les structures qui s'étaient positionnées pour accueillir une manifestation sportive.

Les structures qui n'ont pas pu organiser en 2020 sont prioritaires pour l'organisation de compétitions d'un même niveau en 2021.

1) **Candidatures aux compétitions Départementales et Régionales :**

- ✓ La gestion des candidatures à ces compétitions se fait par les Comités Départementaux et Régionaux. L'ensemble des compétitions organisées sur ces territoires doivent être :
 - Inscrite sur l'extranet fédéral,
 - Validés par le Comité Régional.
- ✓ Pour les animations départementales et régionales Jeunes :
Nous souhaitons avoir un maximum de saisies sur l'extranet fédéral. Celles – ci apparaîtront au calendrier et, vous pourrez bénéficier du système d'inscription en ligne. De plus, cela permettra d'avoir une visibilité sur le territoire des animations jeunes proposées.

2) **Candidatures aux compétitions Nationales :**

- ✓ La gestion des candidatures à ces compétitions se fait par les Commissions Nationales d'Activités et le Service Animation Sportive.
- ✓ L'ensemble des compétitions nationales sont inscrites au pré – calendrier, sauf pour le Freestyle.
C'est-à-dire que les dates ont été fixées lors de la Commission Sportive. Ces dates ont été harmonisées pour répondre au mieux à l'ensemble des acteurs.

Méthodologie :

- ❖ Etape 1 : Postuler à l'organisation d'une manifestation sur l'extranet fédéral et Informer son Comité Régional
- ❖ Etape 2 : Avis du Comité Régional sur la candidature
- ❖ Etape 3 : Avis de la CNA sur la candidature
- ❖ Etape 4 : Validation de la candidature par le siège fédéral suite aux avis cités précédemment
- ❖ Etape 5 : Courrier officiel d'attribution

3) **Candidatures aux Championnats de France :**

- ✓ Aujourd'hui, nous avons le souhait d'anticiper les dates et lieux des différents Championnats de France. Nous souhaitons pour cela avoir une vision à N+2 voir davantage sur les différents Championnats de France. Cela permet aussi pour la collectivité locale d'accueil de pouvoir planifier ses investissements sur plusieurs années.
- ✓ Le siège fédéral accompagnera les organisateurs des Championnats de France dès validation de la candidature et, ce jusqu'au bilan de la compétition. Pour cela, le service animation sportive sera votre principal interlocuteur.
- ✓ Un club, un comité départemental et un comité régional peut se porter candidat pour l'organisation d'un Championnat de France.
- ✓ La candidature doit se faire auprès de la Commission Nationale d'Activité (CNA) et du siège fédéral. Le dossier doit comporter à minima :
 - Le courrier de candidature de la structure,
 - Un document présentant les grandes lignes du projet,
 - Le courrier de soutien de la collectivité locale,
 - L'avis du Comité Régional.
- ✓ **Méthodologie :**
 - ❖ *Etape 1* : Envoi des documents à la CNA et au siège fédéral
 - ❖ *Etape 2* : Instruction de la candidature par la CNA et le siège fédéral
 - ❖ *Etape 3* : Passage au Bureau Exécutif pour validation
 - ❖ *Etape 4* : Courrier officiel d'attribution
 - ❖ *Etape 5* : Signature de la convention « organisateur »

4) **Candidatures aux Manifestations Internationales de niveaux 3 ou 4 :**

- ✓ Les manifestations de niveaux 3 et 4 correspondent aux compétitions suivantes : ICF Ranking, ECA Cup, Compétitions et Régates Internationales.
- ✓ L'inscription au calendrier international se fait par le siège fédéral.
- ✓ La candidature doit se faire auprès du siège fédéral. Le dossier doit comporter à minima :
 - Le courrier de candidature de la structure,
 - Un document présentant les grandes lignes du projet,
 - Le courrier de soutien de la collectivité locale,
 - L'avis du Comité Régional.

✓ **Méthodologie :**

- ❖ *Etape 1* : Envoi des documents au siège fédéral
- ❖ *Etape 2* : Instruction de la candidature par la CNA et le siège fédéral
- ❖ *Etape 3* : Passage au Bureau Exécutif et/ou au Conseil Fédéral pour validation
- ❖ *Etape 4* : Courrier officiel d'attribution

✓ **Coût**

- Le coût d'une candidature est de 350 €. Ce montant sera prélevé sur le compte de la structure après validation au calendrier international.
- La FFCK nommera et prendra en charge les frais de déplacements du juge-arbitre (Chef Judge) pour ces compétitions.

Coordinateur Calendrier:

Lionel FRAISSE

Conseiller Technique Fédéral National

lfraisse@ffck.org ou 06.50.54.34.35

Echéancier Candidatures 2021

- ✓ Date Limite de Candidature pour les Championnats de France :
 - **31 août 2020**
- ✓ Date Limite de Candidature pour les Compétitions Nationales :
 - **31 août 2020**
- ✓ Date Limite de Candidature pour les Compétitions Départementales et Régionales :
 - **15 octobre 2020**
- ✓ Echéancier – Candidatures 2020 Kayak – Polo
Date Limite de Candidature pour les Journées de Championnats :
 - **30 novembre 2020**

Echéancier Candidatures Championnats de France 2022 à 2024

- ✓ Date Limite de Candidature pour les Championnats de France 2022 :
 - **31 Octobre 2020**

Les référents calendrier de chaque commission nationale d'activité sont à votre disposition.